

Délibération n°CA-2021-72 Modification du règlement opérationnel

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 1^{er} octobre 2021
Présents : 17 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 17
Procurations : 0

Résultats du vote :

Résultats du vote :

Voix "pour" : 17

Voix "contre" : 0

Abstentions : 0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY	X		
M. Benoît CORNU	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER		X	
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X	
Mme Isabelle ARNOULD		X	
M. Jean-Marie BERTIN		X	
M. Thierry BORDOT	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
Mme Karine GUILLEREY		
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSET		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		X
M. Dimitri DOUSSOT		X
Mme Martine GAUTHERON		X
Mme Corinne BONNARD		X
Mme Isabelle GEHIN		
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS		X
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE	X	
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Michel VILBOIS, préfet de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X

Etaient également présents

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction

L'an deux mille vingt et un, le trois novembre, à neuf heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours, et sous la présidence de Madame **Edwige EME**, 1^{ère} vice-présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2021-10-22-00015 portant dissolution du CPI de Champey,

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2021-10-22-00017 portant dissolution du CPI d'Anchenoncourt et Chazel,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) réunis le 20 octobre 2021,

Vu l'arrêté n° DDSIS / R / N°15 du 18 octobre 2021 portant délégation à la 1^{ère} vice-présidente.

Après avoir entendu les précisions données par Madame **Edwige EME**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le présent rapport a pour objet la modification du règlement opérationnel du SDIS suite aux évolutions suivantes.

- Dissolution du CPI de Champey au 1^{er} octobre 2021 :

Depuis le 18 février 2019, le CPI de Champey est placé en indisponibilité opérationnelle suite à des problèmes d'effectif.

Les diverses démarches de recrutement ayant été infructueuses, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la dissolution du corps par délibération en date du 19 mai 2021.

L'arrêté de dissolution du CPI de Champey est signé par l'autorité préfectorale avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2021

La couverture opérationnelle est désormais assurée en premier appel par le centre d'Héricourt, situé à 8 km, ainsi que par le centre de Villersexel en deuxième appel.

Vous trouverez ci-après les modifications des annexes II et III du règlement opérationnel à apporter en conséquence.

- Dissolution du CPI d'Anchenoncourt au 1^{er} octobre 2021 :

Depuis le 07 avril 2021, le CPI d'Anchenoncourt est placé en indisponibilité opérationnelle suite à des problèmes d'effectif et de conformité du matériel.

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la dissolution du corps par délibération en date du 27 septembre 2021.

L'arrêté de dissolution du CPI d'Anchenoncourt est signé par l'autorité préfectorale avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2021.

La couverture opérationnelle est désormais assurée en premier appel par le centre de St-Rémy, situé à 4 km, ainsi que par le centre de St-Loup sur Semouse en deuxième appel.

Vous trouverez ci-après les modifications des annexes II et III du règlement opérationnel à apporter en conséquence.

- Fusion des CPI de Cirey-Vandelans et de Beaumotte-La Barre :

Compte tenu des éléments qui vous ont été communiqués dans le rapport n°7 pour lequel vous avez été appelé à rendre un avis sur la fusion des CPI de Cirey-Vandelans et de Beaumotte-La-Barre, vous trouverez ci-après les modifications à apporter aux annexes II et III du règlement opérationnel dès la fusion des deux syndicats pour la gestion du CPI des 5 Chênes.

Il est bien entendu que cette modification ne pourra intervenir qu'à la fusion des syndicats officialisée par un arrêté préfectoral définissant le nouveau périmètre du syndicat et ses statuts.

- Rattachement de la commune de Oyrières au Syndicat du CPI de Vars-Ecuelle :

Compte tenu des éléments qui vous ont été communiqués dans le rapport précédent pour lequel vous avez été appelé à rendre un avis sur le rattachement de la commune de Oyrières au syndicat du CPI de Vars-Ecuelle, vous trouverez ci-après les modifications à apporter aux annexes II et III du règlement opérationnel dès l'intégration de la commune de Oyrières au syndicat de Vars-Ecuelle pour la gestion du CPI de Vars.

Vous trouverez ci-après les modifications à apporter aux annexes II et III du règlement opérationnel dès l'intégration de la commune de Oyrières au syndicat de Vars-Ecuelle pour la gestion du CPI de Vars.

Il est bien entendu que cette modification ne pourra intervenir qu'à l'extension du syndicat officialisée par un arrêté préfectoral définissant le nouveau périmètre du syndicat et ses statuts.

Considérant l'avis rendu par les membres de la CATSIS réunis le 20 octobre 2021, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir adopter les modifications (telles qu'elles figurent ci-après) à apporter aux annexes II et III précitées du règlement opérationnel du SDIS.

Décision

Les membres du conseil d'administration autorisent, **à l'unanimité**, les modifications à apporter aux annexes II et III du règlement opérationnel du SDIS suite aux dissolutions des CPI de Champey et Anchenoncourt et Chazel, à la fusion des CPI de Cirey-Vandelans et Beaumotte-La Barre, ainsi que le rattachement de la commune de Oyrières au syndicat de gestion du CPI de Vars Ecuelle. Les annexes modifiées sont jointes à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 25.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20211103-CA-2021-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2021

Affichage : 217/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation




Yves KRATTINGER

Annexe II : Liste des CIS des corps communaux

Liste des Centres d'Incendie et de Secours classés CPI et relevant d'une commune ou d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Matériel SAP :

- Case vide : SAP sans DEA
- CONV : Convention de partenariat SAP entre le CPI et le SDIS
- VSAV : CPI disposant d'un VSAV (convention de mise à disposition par le SDIS)

Effectif mobilisable : La disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires n'étant pas totalement maîtrisable par le service en raison notamment de leurs propres contraintes professionnelles, les chiffres indiqués constituent des objectifs à atteindre et non pas une obligation de résultat.

Type	Nom	Commune(s) défendues	Nombre		CIS de rattachement	Groupe ment territorial	Convention SAP	Effectif Minimum mobilisable
CPI	AILLEVILLERS	Aillevillers et Lyaumont	1		ST LOUP SUR SEMOUSE	Vosges	CONV	2
CPI	AMANCE	Amance	1		ST REMY	Saône	CONV	2
CPI	ANCHENONCOURT	ANCHENONCOURT et Chazel	1		ST REMY	Saône		2
CPI	APREMONT	Apremont	1		GRAY	Saône	CONV	2
CPI	AUVET	Auvet et la Chapelotte	1		AUTREY LES GRAY	Saône		2
CPI	AYNANS (LES)	Aynans (les)	1		VILLERSEXEL	Vosges	CONV	2
CPI	BEAUJEU	Beaujeu – St Vallier-Pierrejux-Quitteur	1		DAMPIERRE SUR SALON	Saône	CONV	2
CPI	5 chênes (des)	Beaumontte-Aubertans, La Barre, Cirey-les-Bellevaux et Vandelans	4		MONTBOZON	Saône	CONV	2
CPI	BOREY	Borey	1		VILLERSEXEL	Vosges	CONV	2
CPI	BUCEY LES GY	Bucey les Gy	1		GY	Saône	CONV	2
CPI	CEMBOING	Cemboing	1		JUSSEY	Saône	CONV	2
CPI	CENDRECOURT	Cendrecourt	1		JUSSEY	Saône	CONV	2
CPI	CHAMPEY	CHAMPEY	1		HERICOURT	Vosges	CONV	2
CPI	CHENALOT (DU)	Boult, Chaux la Lotière	2		RIOZ	Saône	CONV	2

CPI		CHENEBIER	Chenebier	1	HERICOURT	Vosges	CONV	2
CPI	EPCI	CINQ VILLAGE (DES)	Ailloncourt, Citers, Dambenoit-lès-Colombe, Franchevelle et Quers	5	LUXEUIL LES BAINS	Vosges	CONV	2
CPI		CLAIREGOUTTE	Clairegoutte	1	CHAMPAGNEY	Vosges	CONV	2
CPI	EPCI	CIREY-VANDELANS	Cirey-les-Bellevaux, Vandelans	2	RIOZ	Saône	CONV	2
CPI	EPCI	COMBES (DES)	Noidans le Ferroux, Vy le Ferroux, Raze, Rosey	4	VESOUL	Saône	CONV	2
CPI		CONFLANS	Conflans sur Lanterne	1	ST LOUP	Vosges	CONV	2
CPI		CORBENAY	Corbenay	1	ST LOUP	Vosges	CONV	2
CPI		CORRE	Corre	1	PASSAVANT	Vosges	CONV	2
CPI		COTE (LA)	Côte (la)	1	LURE	Vosges	CONV	2
CPI		DAMPIERRE	Dampierre sur Linotte	1	MONTBOZON	Saône	CONV	2
CPI		ESPRELS	Esprels	1	VILLERSEXEL	Vosges	CONV	2
CPI	EPCI	ETOBON-BELVERNE	Etobon, Belverne	2	HERICOURT	Vosges	CONV	2
CPI		FALLON	Fallon	1	VILLERSEXEL	Vosges	CONV	2
CPI		FLEUREY LES FAVERNEY	Fleurey les Faverney	1	PORT SUR SAONE	Saône	CONV	2
CPI		FONTAINE LES LUXEUIL	Fontaine les Luxeuil	1	LUXEUIL LES BAINS	Vosges	CONV	2
CPI		FOUVENT	Fouvent St Andoche	1	LAVONCOURT	Saône	CONV	2
CPI		FRAMONT	Framont	1	CHAMPLITTE	Saône	CONV	2
CPI		FRASNE LE CHATEAU	Frasne le Château	1	FRETIGNEY	Saône	CONV	2
CPI		FRESNE SAINT MAMES	Fresne St Mamès	1	FRETIGNEY	Saône	CONV	2
CPI		FRESSE	Fresse	1	SERVANCE	Vosges	CONV	2

Type	Nom	Commune(s) défendues	Nombre		CIS de rattachement	Groupe ment territorial	Matériel SAP	Effectif minimum mobilisable
CPI	FROIDECONCHE	Froideconche	1		LUXEUIL LES BAINS	Vosges	CONV	2
CPI	EPCI GRAND BOIS (LE)	Autrey les Cerre, Cerre les Noroy, Liévans, et Noroy le Bourg	4		VESOUL	Saône	CONV	2
CPI	EPCI LANTERNE(LA)	Breurey les Faverney, Faverney, Mersuay	3		PORT SUR SAONE	Saône	CONV	2
CPI	EPCI LOULANS	Cenans, Loulans-Verchamp, Ormenans, Roche-sur-Linotte-et-Sorans-les-Cordiers	4		MONTBOZON	Saône	CONV	2
CPI	EPCI LYOFFANS	Andornay, Lyoffans, Magny-Jobert, Palante,	4		LURE	Vosges	CONV	2
CPI	MAILLEY	Mailley et Chazelot	1		VESOUL	Saône	CONV	2
CPI	EPCI MELUSEY	Melisey, Montessaux, St Barthélémy	3		LURE	Vosges	CONV	2
CPI	MOFFANS	Moffans et Vacheresse	1		LURE	Vosges	CONV	2
CPI	MONTUREUX	Montureux et Prantigny	1		DAMPIERRE SUR SALON	Saône		2
CPI	NANTILLY	Nantilly	1		AUTREY LES GRAY	Saône		2
CPI	OISELAY	Oiselay-et-Grachaux	1		FRETIGNEY	Saône	CONV	2
CPI	ORMOY	Ormoy	1		JUSSEY	Saône		2
CPI	PESMES	Pesmes	1		VALAY	Saône	CONV	2
CPI	PIN	Pin	1		MARNAY	Saône	CONV	2
CPI	PLANCHER BAS	Plancher Bas	1		CHAMPAGNEY	Vosges	CONV	2
CPI	PLANCHER LES MINES	Plancher les Mines	1		CHAMPAGNEY	Vosges	CONV	2
CPI	POLAINCOURT	Polaincourt et Clairefontaine	1		ST REMY	Saône	CONV	2
CPI	RADDON	Breuchotte, Raddon et Chapendu,	2		LUXEUIL LES BAINS	Vosges	CONV	2
CPI	EPCI RIVE DE L'OGNON (LA)	Bussiè res, Boulot, Etuz	3		RIOZ	Saône	CONV	2
CPI	SAULNOT	Saulnot	1		HERICOURT	Vosges	CONV	2
CPI	SAULX	Saulx	1		VESOUL	Saône	CONV	2

CPI		SENONCOURT	Senoncourt		1	SAINT REMY	Saône	CONV	2
CPI		SEVEUX	Seveux		1	DAMPIERRE SUR SALON	Saône	CONV	2
CPI		SOING	Charentenay-Cubry-Soing		1	FRETIGNEY	Saône	CONV	2
CPI		TRAVES	Traves		1	SCEY SUR SAONE	Saône	CONV	2
CPI	EPCI	VARIS-ECUELLE-OYRIERES	Ecuelle, Oyrrières, Vars		3	AUTREY LES GRAY	Saône	CONV	2
CPI		VAUCONCOURT	Vauconcourt et Nervezain		1	LAVONCOURT	Saône		2
CPI		VAUVILLERS	Vauvillers		1	PASSAVANT	Vosges	CONV	2
CPI		VELESMES	Velesmes et Echavanne		1	GRAY	Saône	CONV	2
CPI		VELLEXON	Velleuxon-Queutrey-Vaudey		1	DAMPIERRE SUR SALON	Saône	CONV	2
CPI		VILLERS SUR SAULNOT	Villers sur Saulnot		1	HERICOURT	Vosges		2
CPI		VORAY SUR L'OGNON	Voray sur l'Ognon		1	RIOZ	Saône	CONV	2

- 63 CPI :

- 13 CPI en EPCI

- 50 CPI communaux

- 92 communes couvertes par un CPI communal ou intercommunal,

- 60 CPI disposant d'une convention de partenariat renforcé SAP avec le SDIS 70.

En fonction de l'activité opérationnelle, de l'effectif du centre, du niveau de formation et de l'aptitude médicale, le DDSIS peut remettre en cause l'affectation des DEA

Modification de l'annexe III : Découpage territorial

Commune	Lieu-dit, partie de la commune	Population	CPI	Nom CIS 1er appel SAP	Nom CIS 2ème appel SAP	Nom CIS 1er appel INC	Nom CIS 2ème appel INC	Nom CIS 1er appel DIV	Nom CIS 2ème appel DIV	Dép.	INSEE	Gpt	Gpt Ratt. CIS
CHAMPEY	CHAMPEY	848	CHAMPEY	HERICOURT	VILLERSEXEL	HERICOURT	VILLERSEXEL	HERICOURT	VILLERSEXEL	70	70121	VOSGES	VOSGES

ANCHENONCOURT et CHAZEL	ANCHENONCOURT	240	ANCHENONCOURT	ST REMY	ST LOUP	ST REMY	ST LOUP	ST REMY	ST LOUP	70	70017	SAONE	SAONE
	CHAZEL		ANCHENONCOURT	ST REMY	ST LOUP	ST REMY	ST LOUP	ST REMY	ST LOUP	70	70017	SAONE	SAONE

BEAUMOTTE AUBERTANS	AUBERTANS	487	5 CHENES (Des)	MONTBOZON	RIOZ	MONTBOZON	RIOZ	5 CHENES (Des)	MONTBOZON	70	70 059	SAONE	SAONE
BEAUMOTTE AUBERTANS	BEAUMOTTE		5 CHENES (Des)	MONTBOZON	RIOZ	MONTBOZON	RIOZ	5 CHENES (Des)	MONTBOZON	70	70 059	SAONE	SAONE
BARRE (LA)	BARRE (LA)	99	5 CHENES (Des)	MONTBOZON	MONCEY (25)	MONTBOZON	MONCEY (25)	5 CHENES (Des)	MONTBOZON	70	70 050	SAONE	SAONE
CIREY-BELLEVAUX	CIREY	323	5 CHENES (Des)	RIOZ	MONCEY (25)	RIOZ	MONCEY (25)	5 CHENES (Des)	RIOZ	70	70 154	SAONE	SAONE
CIREY-BELLEVAUX	MARLOZ		5 CHENES (Des)	RIOZ	MONTBOZON	RIOZ	MONTBOZON	5 CHENES (Des)	RIOZ	70	70 154	SAONE	SAONE
CIREY-BELLEVAUX	NEUVES GRANGE		5 CHENES (Des)	RIOZ	MONCEY (25)	RIOZ	MONCEY (25)	5 CHENES (Des)	RIOZ	70	70 154	SAONE	SAONE
CIREY-BELLEVAUX	BELLEVAUX		5 CHENES (Des)	RIOZ	MONCEY (25)	RIOZ	MONCEY (25)	5 CHENES (Des)	RIOZ	70	70 154	SAONE	SAONE
VANDELANS	VANDELANS	113	5 CHENES (Des)	RIOZ	MONCEY (25)	RIOZ	MONCEY (25)	5 CHENES (Des)	RIOZ	70	70 519	SAONE	SAONE

ECUELLE	ECUELLE	91	VARS-ECUELLE-OYRIERES	AUTREY LES GRAY	CHAMPLITTE	AUTREY LES GRAY	CHAMPLITTE	VARS-ECUELLE-OYRIERES	AUTREY LES GRAY	70	70 211	SAONE	SAONE
OYRIERES	OYRIERES	430	VARS-ECUELLE-OYRIERES	AUTREY LES GRAY	CHAMPLITTE	AUTREY LES GRAY	CHAMPLITTE	VARS-ECUELLE-OYRIERES	AUTREY LES GRAY	70	70 402	SAONE	SAONE
VARS	VARS	207	VARS-ECUELLE-OYRIERES	AUTREY LES GRAY	CHAMPLITTE	AUTREY LES GRAY	CHAMPLITTE	VARS-ECUELLE-OYRIERES	AUTREY LES GRAY	70	70 523	SAONE	SAONE